



Luxembourg, le 21/10/2021

LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le règlement (UE) No 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ;

Vu la loi modifiée du 4 septembre 2015 relative aux produits biocides ;

Conformément à l'article 34 (MRp) du règlement précité ;

Vu la procédure d'autorisation BC-NR051203-32 du 24/04/2019 dans l'Etat membre de référence France, portant autorisation de mise sur le marché de la famille de produits biocides dénommée «SANYTOL LACTIC NA-APP» ;

Conformément au rapport d'évaluation et au résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides y relatifs ;

Vu la demande de reconnaissance mutuelle présentée le 24/04/2019 par GRUPO AC MARCA S.L., Avda. Carrilet, 293-297, ES-08907 L'Hospitalet de Llobregat, Barcelona, Espagne, tendant à obtenir l'autorisation de mise sur le marché pour la famille de produits biocides dénommée «SANYTOL LACTIC NA-APP» ;

Vu la procédure de reconnaissance mutuelle BC-PK051216-37 ;

Arrête :

Art. 1^{er} – En application de l'article 19, paragraphes (1) à (4), du Règlement (EU) No 528/2012, l'autorisation de la famille de produits biocides «**SANYTOL LACTIC NA-APP**» est accordée conformément au dossier produit à l'appui de la demande de reconnaissance mutuelle. Le dossier de demande fait partie intégrante de la présente autorisation.

L'autorisation porte le N° **279/21/L-M00-000** (R4BP asset LU-0026947-0000) et couvre la mise sur le marché de la famille de produits biocides:

SANYTOL LACTIC NA-APP

Art.2 – Conformément à l'article 17 du règlement 528/2012, la période de validité de l'autorisation N° **279/21/L-M00-000** prend fin le **18/10/2031**.

Art.3 – La mise sur le marché et l'utilisation des produits sont soumises aux conditions et restrictions énoncées par le résumé des caractéristiques du produit annexé.

La classification, l'étiquetage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent répondre aux exigences de l'article 69 du règlement 528/2012¹. Les langues officielles éligibles sont les langues allemande ou française. L'étiquetage, l'emballage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent en particulier porter les mentions figurant à l'annexe, qui fait partie intégrante de la présente autorisation.

Art.4 – Le dossier de demande doit être complété par la soumission d'études complémentaires, postérieures à l'autorisation, conformément aux conditions énoncées, le cas échéant, par l'Etat membre de référence.

Le détenteur de l'autorisation doit fournir la preuve que les susdites données, requises par l'Etat membre de référence, ont été introduites dans les délais prédéfinis et doit informer l'autorité compétente luxembourgeoise du résultat de l'évaluation de ces données.

Art.5 – En vertu de l'article 52 du Règlement (EU) 528/2012, les stocks restants de produits biocides dont les conditions de mise sur le marché sont modifiées par la présente autorisation ne peuvent plus être mis à disposition sur le marché 180 jours après la date de la présente autorisation.

Leur utilisation est interdite 360 jours après la date de la présente autorisation.

Art.6 – Une demande de renouvellement d'une autorisation doit être présentée auprès de l'autorité compétente au moins 550 jours avant l'expiration de l'autorisation.

Art.7 – Le titulaire de l'autorisation effectue préalablement à la mise à disposition du produit sur le marché la déclaration des données pertinentes au Centre Antipoisons², conformément aux instructions jointes en annexe.

Les appelants à partir du Luxembourg peuvent joindre le Centre Antipoisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sous le numéro de téléphone (+352) 8002 5500. Ce numéro doit normalement aussi apparaître sous la section 1.4 «Numéro de téléphone d'appel d'urgence» de la fiche de données de sécurité du produit.

Art.8 – L'autorisation pourra être retirée en cas du non-respect des dispositions de la présente autorisation. Les conditions afférentes à la présente autorisation pourraient être changées suivant les conclusions relatives aux études requises.

Informations :

- Depuis le 1^{er} septembre 2015, aucun produit biocide ne peut être mis à disposition sur le marché européen si le fabricant ou l'importateur de chaque substance active contenue dans le produit ou, le cas échéant, l'importateur du produit biocide, n'est inscrit sur la liste visée à l'article 95 du Règlement UE n° 528/2012.

¹ Règlement (UE) No 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

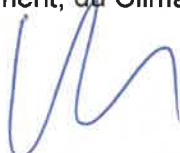
² Selon l'article 73 du règlement (UE) No 528/2012, l'article 45 du règlement (CE) N° 1272/2008 s'applique aux produits qui tombent sous l'égide du règlement (UE) No 528/2012. Au Luxembourg, la mise en œuvre du susdit article 45 est une compétence du Ministère de la Santé. Ce dernier a confié l'exécution des tâches découlant de l'article 45 au *Centre Antipoisons de Bruxelles* par le biais d'une convention.

- En vertu de la loi du 4 septembre 2015, une obligation d'enregistrement s'applique **aux vendeurs de produits biocides dont l'usage est réservé à l'utilisateur professionnel**. Cette obligation s'applique aussi bien aux vendeurs de produits biocides sis au Luxembourg, qu'aux vendeurs étrangers qui vendent de tels produits biocides directement à l'utilisateur final luxembourgeois à partir de l'étranger.

La déclaration peut être introduite moyennant un formulaire disponible sur simple demande à l'adresse : biocides@aev.etat.lu. Toutes questions peuvent également être adressées à cette adresse e-mail. Le titulaire d'autorisation est prié de diffuser la présente information en aval de sa chaîne de distribution.

Un recours contre la présente décision peut être introduit par ministère d'avocat auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente.

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable



Joëlle WELFRING

directrice-adjointe de l'Administration de l'environnement

Annexe(s) :

- 1) résumé des caractéristiques d'une famille de produits biocides
- 2) instructions pour la déclaration auprès du centre Antipoisons



**Annexe à l'autorisation N° 279/21/L-M00-000
- VERSION DU 21/10/2021 -**

RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

Nom de la famille : SANYTOL LACTIC NA-APP

Type de produit(s) : 2, 4.

N° d'autorisation : 279/21/L-M00-000

R4BP Asset number : LU-0026947-0000

1. Informations administratives	4
1.1. Nom de la famille de produits	4
1.2. Type(s) de produit	4
1.3. Détenteur de l'autorisation	4
1.4. Fabricant(s) du produit	4
1.5. Fabricant(s) de la substance active	4
2. Composition et formulation de la famille de produits	5
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille de produits	5
2.2. Type(s) de formulation	5
PARTIE 2 – NIVEAU D'INFORMATIONS 2 – META-RCP	6
1. Informations administratives Meta-RCP 01	6
1.1. Identifiant du Meta-RCP	6
1.2. Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification	6
1.3. Type(s) de produit	6
2. Composition du Meta-RCP	6
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP	6
2.2. Type de formulation	6
3. Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP	7
4. Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 01	7
4.1. Descriptions de l'utilisation N° 1	7
4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1	8
4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1	8
4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	8
4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	8
4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	8
5. Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 01	8
5.1. Consignes d'utilisation	8

5.2.	Mesures de gestion des risques	8
5.3.	Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	9
5.4.	Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	9
5.5.	Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	9
6.	Autres informations	9
7.	Informations administratives Meta-RCP 02	10
7.1.	Identifiant du Meta-RCP	10
7.2.	Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification	10
7.3.	Type(s) de produit	10
8.	Composition du Meta-RCP	10
8.1.	Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP	10
8.2.	Type de formulation	10
9.	Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP	10
10.	Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 02	11
10.1.	Descriptions de l'utilisation N° 1	11
10.1.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1	11
10.1.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1	11
10.1.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	11
10.1.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	11
10.1.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	12
11.	Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 02	12
11.1.	Consignes d'utilisation	12
11.2.	Mesures de gestion des risques	12
11.3.	Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	12
11.4.	Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	13
11.5.	Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	13
12.	Autres informations	13
13.	Informations administratives Meta-RCP 03	13
13.1.	Identifiant du Meta-RCP	13
13.2.	Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification	13
13.3.	Type(s) de produit	13
14.	Composition du Meta-RCP	13
14.1.	Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP	13
14.2.	Type de formulation	14
15.	Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP	14
16.	Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 03	14
16.1.	Descriptions de l'utilisation N° 1	14
16.1.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1	15
16.1.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1	15
16.1.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects	

possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	15
16.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	15
16.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	15
17. Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 03	15
17.1. Consignés d'utilisation	15
17.2. Mesures de gestion des risques	16
17.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	16
17.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	16
17.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	16
18. Autres informations.....	17
PARTIE 3 – NIVEAU D'INFORMATIONS 3, PRODUITS INDIVIDUELS PAR META-RCP.....	18
1. Nom commercial (noms commerciaux), numéro et composition des produits individuels.....	18

PARTIE 1 – NIVEAU D'INFORMATIONS 1

1. Informations administratives

1.1. Nom de la famille de produits

SANYTOL LACTIC NA-APP

1.2. Type(s) de produit

Type de produit(s)	PT2-Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux PT4-Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
--------------------	--

1.3. Détenteur de l'autorisation

Nom et adresse du détenteur	GRUPO AC MARCA S.L., Avda. Carrilet, 293-297, ES-08907 L'Hospitalet de Llobregat, Barcelona, Espagne
Numéro d'autorisation	279/21/L-M00-000
R4BP Asset number	LU-0026947-0000
Date de l'autorisation	21/10/2021
Date d'expiration de l'autorisation	18/10/2031

1.4. Fabricant(s) du produit

Nom(s) et adresse(s) du fabricant	GRUPO AC MARCA S.L. Avda. Carrilet, 293-297 ES-08907 L'Hospitalet de Llobregat, Barcelona Espagne
Adresse(s) du site de production	1. Grupo AC Marca S.L. Polígono Industrial Can Serra III, Parcela I ES-08791 Sant Llorenç d'Hortons- Barcelona Espagne 2. Grupo AC Marca S.L. Polígono Industrial Can Barri. C/ Esqueis S/N ES-8515 es i Riells - Barcelona Espagne 3. Grupo AC Marca S.L. Jana Čermáka 124 CZ-282 01 Přešimasy République tchèque

1.5. Fabricant(s) de la substance active

Substance active	L-(+)-acide lactique (CAS: 79-33-4):
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Jungbunzlauer AG St. Alban-Vorstadt 90 CH-4002 Basel Suisse

Adresse(s) du site de production	Jungbungzlauer SA Z.I. Portuaire, BP 32 F-67390 Marckolsheim France
Substance active	L-(+)-acide lactique (CAS: 79-33-4):
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Purac Biochem bv Arkelsedijk 46 NL-4206 Gorinchem Pays-Bas
Adresse(s) du site de production	Purac Biochem bv Arkelsedijk 46 NL-4206 Gorinchem Pays-Bas

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille de produits

Nom	IUPAC Nom	CAS / EC	teneur
Substances actives			
L-(+)-acide lactique	L-(+)-acide lactique	79-33-4 201-196-2	0.9 - 0.938 % m/m
Substances non-actives			
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldécylamine N-oxide	2605-79-0 220-020-5	0.4575 - 1.769 % m/m
DECYL GLUCOSIDE	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1	0.36 - 1.584 % m/m
etidronic acid	Phosphonic acid, (1-hydroxyethylidene)bis-	2809-21-4 220-552-8	0 - 0.1736 % m/m
GLUCOPURE WET	1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (60%)	1591782-62-5 940-284-1	0 - 1.98 % m/m

2.2. Type(s) de formulation

Liquide prêt à l'emploi - Lingettes imprégnées



PARTIE 2 – NIVEAU D'INFORMATIONS 2 – META-RCP

1. Informations administratives Meta-RCP 01

1.1. Identifiant du Meta-RCP

SANYTOL LACTIC NA-APP-META1: DEO TEXTILE SPRAY

1.2. Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification

279/21/L-M01-000

1.3. Type(s) de produit

2

2. Composition du Meta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP

Nom	IUPAC Nom	CAS / EC	teneur
Substances actives			
L-(+)-acide lactique	L-(+)-acide lactique	79-33-4 201-196-2	0.9 - 0.9 % m/m
Substances non-actives			
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	2605-79-0 220-020-5	0.4575 - 0.4575 % m/m
DECYL GLUCOSIDE	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1	0.36 - 0.396 % m/m
etidronic acid	Phosphonic acid, (1-hydroxyethylidene)bis-	2809-21-4 220-552-8	0.1624 - 0.1736 % m/m
GLUCOPURE WET	1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (60%)	1591782-62-5 940-284-1	0 - 0 % m/m

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP

Mentions de danger	H290 - Peut être corrosif pour les métaux H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence	P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Note	/

4. Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 01

4.1. Descriptions de l'utilisation N° 1

Tableau 1: Désinfection des textiles

Type(s) de produit	PT2-Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	-
Organismes cibles	Bactéries Virus enveloppés Levures
Domaine d'utilisation	Intérieur Textiles d'intérieur non lavables ou difficiles à laver (canapé, rideaux, tapis, siège auto...), y compris les textiles en contact avec les animaux (lit, canapé, tapis, siège auto, lit pour animaux, cage pour animaux, niche, etc.)
Méthode d'application	Pulvérisation
Dose prescrite et fréquence d'application	Taux d'application : \approx 8 pulvérisations/m ² de textile Temps de contact : 15 minutes Température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Amateur / non-professionnel / grand public
Emballage(s)	Bouteille en PEHD (polyéthylène haute densité) de 250 mL à 600 mL

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

- Vaporiser le produit uniformément à 20 cm du textile à traiter.
- Inutile de rincer.

4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1

-

4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

-

5. Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 01

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les instructions d'utilisation.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température; etc.).
- Les produits ont été testés contre les virus enveloppés, y compris les souches de Coronavirus 229E (souche représentative de l'épidémie de coronavirus) et de grippe A (souche représentative de l'épidémie de grippe H1N1).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité du traitement.
- Veiller à bien imprégner les surfaces et à laisser agir pendant la durée adéquate.
- Laisser sécher la surface traitée.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Éviter le contact avec les surfaces humides.
- Éviter de se toucher les yeux avec les mains.
- Se laver les mains après application.
- Afin de minimiser l'exposition du visage lors de l'utilisation du produit, la pulvérisation doit se faire vers le bas.

5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être ôtées facilement. Continuer à rincer.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Contacter le centre antipoison (Tél. : +352 8002 5500). Consultez immédiatement un médecin en cas d'apparition de symptômes et/ou d'ingestion de grandes quantités de produit. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (d'aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos dans une position confortable pour respirer. Consultez immédiatement un médecin en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) et consulter immédiatement un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Si un avis médical est nécessaire, garder le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer les produits non utilisés, leurs contenants et autres déchets conformément à la législation nationale (centre de recyclage).
- Ne pas se débarrasser du produit non utilisé dans le sol, les cours d'eau, les canalisations (évier, toilettes...) ni les caniveaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux ou animaux domestiques non ciblés.

6. Autres informations

-

7. Informations administratives Meta-RCP 02

7.1. Identifiant du Meta-RCP

SANYTOL LACTIC NA-APP-META2

7.2. Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification

279/21/L-M02-000

7.3. Type(s) de produit

2, 4

8. Composition du Meta-RCP

8.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP

Nom	IUPAC Nom	CAS / EC	teneur
Substances actives			
L-(+)-acide lactique	L-(+)-acide lactique	79-33-4 201-196-2	0.938 - 0.938 % m/m
Substances non-actives			
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	2605-79-0 220-020-5	1.769 - 1.769 % m/m
DECYL GLUCOSIDE	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1	1.44 - 1.584 % m/m
etidronic acid	Phosphonic acid, (1-hydroxyethylidene)bis-	2809-21-4 220-552-8	0 - 0 % m/m
GLUCOPURE WET	1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (60%)	1591782-62-5 940-284-1	1.98 - 1.98 % m/m

8.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

9. Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP

Mentions de danger	H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Note	/

10. Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 02

10.1. Descriptions de l'utilisation N° 1

Tableau 1: Désinfection des surfaces

Type(s) de produit	PT2 -Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux PT4 -Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	-
Organismes cibles	Bactéries Virus enveloppés Levures
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des surfaces (zones non médicales)
Méthode d'application	Essuyage
Dose prescrite et fréquence d'application	Taux d'application : 2 pressions sur un chiffon ou une éponge humide (pour application par essuyage) par m ² . Temps de contact : 15 minutes Température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Amateur / non-professionnel / grand public
Emballage(s)	Bouteille en PEHD (polyéthylène haute densité) de 27 mL à 2 L

10.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

- Appliquer le produit sur une éponge ou un chiffon bien essoré et essuyer la surface.

10.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1

-

10.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

10.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

10.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

-

11. Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 02

11.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les instructions d'utilisation.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).
- Les produits ont été testés contre les virus enveloppés, y compris les souches de Coronavirus 229E (souche représentative de l'épidémie de coronavirus) et de grippe A (souche représentative de l'épidémie de grippe H1N1).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité du traitement.
- Veiller à bien imprégner les surfaces et à laisser agir pendant la durée adéquate.
- Laisser sécher la surface traitée.

11.2. Mesures de gestion des risques

- Lors du versement du produit et de l'application, tenir le flacon hors de portée des enfants.
- Éviter le contact avec les surfaces humides.
- Éviter de se toucher les yeux avec les mains.
- Se laver les mains après application.
- Le bouchon de fermeture à sécurité enfants est requis.

11.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Rincer soigneusement à l'eau claire pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être ôtées facilement. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.
- Appeler le 112 ou une ambulance.
- Information à destination du personnel de santé ou du médecin :
- En cas d'exposition à des produits chimiques alcalins ou acides, les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises pendant le trajet menant chez le médecin.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Continuez à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Contacter un CENTRE ANTIPOISON (Tél. : +352 8002 5500) ou un médecin.
- **EN CAS D'INGESTION** : Rincer la bouche immédiatement. Donner à boire si la victime peut avaler. Ne PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance.
- En cas d'inhalation (d'aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos dans une position confortable pour respirer. Consultez immédiatement un médecin en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) et consulter immédiatement un médecin.

- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Si un avis médical est nécessaire, garder le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

11.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer les produits non utilisés, leurs contenants et autres déchets conformément à la législation nationale (centre de recyclage).
- Ne pas se débarrasser du produit non utilisé dans le sol, les cours d'eau, les canalisations (égouts, toilettes...) ni les caniveaux.

11.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux ou animaux domestiques non ciblés.

12. Autres informations

-

13. Informations administratives Meta-RCP 03

13.1. Identifiant du Meta-RCP

SANYTOL LACTIC NA-APP-META3: Lingettes imprégnées

13.2. Suffixes au numéro d'autorisation ou de notification

279/21/L-M03-000

13.3. Type(s) de produit

2, 4

14. Composition du Meta-RCP

14.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du meta-RCP

Nom	IUPAC Nom	CAS / EC	teneur
Substances actives			
L-(+)-acide lactique	L-(+)-acide lactique	79-33-4 201-196-2	0.9 - 0.9 % m/m
Substances non-actives			
1-Decanamine, N,N-diméthyl, N-oxide	N,N-Diméthyldecylamine N-oxide	2605-79-0 220-020-5	0.4575 - 0.4575 % m/m

DECYL GLUCOSIDE	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1	0.36 - 0.396 % m/m
etidronic acid	Phosphonic acid, (1-hydroxyethylidene)bis-	2809-21-4 220-552-8	0 - 0 % m/m
GLUCOPURE WET	1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (60%)	1591782-62-5 940-284-1	0.6875 - 0.6875 % m/m

14.2. Type de formulation¹

Lingettes imprégnées

15. Mentions de danger et conseils de prudence du meta-RCP

Mentions de danger	H226 - Liquide et vapeurs inflammables H290 - Peut être corrosif pour les métaux H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation nationale (centre de recyclage).
Note	/

16. Utilisation(s) autorisée(s) du meta-RCP 03

16.1. Descriptions de l'utilisation N° 1

Tableau 1: Lingettes pour la désinfection des surfaces

Type(s) de produit	PT2 -Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux PT4 -Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	-

¹ Only 1

Organismes cibles	Bactéries Virus enveloppés Levures
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des surfaces (zones non médicales)
Méthode d'application	Essuyage
Dose prescrite et fréquence d'application	Taux d'application : 2 lingettes/m ² Temps de contact : 5 minutes Température ambiante
Catégorie(s) d'utilisateurs	Amateur / non-professionnel / grand public
Emballage(s)	Flowpack contenant de 3 à 120 lingettes multicouches en cellulose

16.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

- Inutile de rincer.

16.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1

-

16.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

16.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

16.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

-

17. Instructions d'utilisation générales pour le meta-RCP 03

17.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les instructions d'utilisation.
- Respecter les conditions d'utilisation du produit (concentration, temps de contact, température, etc.).

- Les produits ont été testés contre les virus enveloppés, y compris les souches de Coronavirus 229E (souche représentative de l'épidémie de coronavirus) et de grippe A (souche représentative de l'épidémie de grippe H1N1).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité du traitement.
- Appliquer uniquement sur des surfaces non poreuses.
- Veiller à bien imprégner les surfaces et à laisser agir pendant la durée adéquate.
- Laisser sécher la surface traitée.
- Pour les lingettes multipack, refermer l'emballage après ouverture.

17.2. Mesures de gestion des risques

- Éviter le contact avec les surfaces humides.
- Éviter de se toucher les yeux avec les mains.
- Se laver les mains après application.

17.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être ôtées facilement. Continuer à rincer.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Contacter le centre antipoison. Consultez immédiatement un médecin en cas d'apparition de symptômes et/ou d'ingestion de grandes quantités de produit. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (d'aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos dans une position confortable pour respirer. Consultez immédiatement un médecin en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) et consulter immédiatement un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Si un avis médical est nécessaire, garder le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

17.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer les produits non utilisés, leurs contenants et autres déchets conformément à la législation nationale (centre de recyclage).
- Ne pas se débarrasser du produit non utilisé dans le sol, les cours d'eau, les canalisations (évier, toilettes...) ni les caniveaux.

17.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

- Durée de conservation : deux ans
- Ne pas conserver à une température supérieure à 35 °C.
- Protéger du gel
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux ou animaux domestiques non ciblés.

18. Autres informations

-



PARTIE 3 – NIVEAU D'INFORMATIONS 3, PRODUITS INDIVIDUELS PAR META-RCP

1. Nom commercial (noms commerciaux), numéro et composition des produits individuels

- Produit 1

Nom commercial (Noms commerciaux)	SANYTOL DÉSODORISANT DÉSINFECTANT SPÉCIAL TEXTILES PROTECT
Numéro	279/21/L-M01-001

Nom	IUPAC Nom	CAS / EC	teneur
Substances actives			
L-(+)-acide lactique	L-(+)-acide lactique	79-33-4 201-196-2	0.9 % m/m
Substances non-actives			
1-Decanamine, N,N-diméthyl, N-oxide	N,N-Diméthyldecylamine N-oxide	2605-79-0 220-020-5	0.4575 % m/m
DECYL GLUCOSIDE	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1	0.36 % m/m
etidronic acid	Phosphonic acid, (1-hydroxyethylidene)bis-	2809-21-4 220-552-8	0.1736 % m/m
GLUCOPURE WET	1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (60%)	1591782-62-5 940-284-1	0 % m/m

- Produit 2

Nom commercial (Noms commerciaux)	SANYTOL DESODORISANT TEXTILE DESINFECTANT ODEURS ANIMAUX PLUS
Numéro	279/21/L-M01-002

Nom	IUPAC Nom	CAS / EC	teneur
Substances actives			
L-(+)-acide lactique	L-(+)-acide lactique	79-33-4 201-196-2	0.9 % m/m
Substances non-actives			

1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	2605-79-0 220-020-5	0.4575 % m/m
DECYL GLUCOSIDE	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1	0.396 % m/m
etidronic acid	Phosphonic acid, (1-hydroxyethylidene)bis-	2809-21-4 220-552-8	0.1736 % m/m
GLUCOPURE WET	1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (60%)	1591782-62-5 940-284-1	0 % m/m

- Produit 3

Nom commercial (Noms commerciaux)	SANYTOL NETTOYANT DÉSINFECTANT CONCENTRÉ EUCALYPTUS
Numéro	279/21/L-M02-001

Nom	IUPAC Nom	CAS / EC	teneur
Substances actives			
L-(+)-acide lactique	L-(+)-acide lactique	79-33-4 201-196-2	0.938 % m/m
Substances non-actives			
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	2605-79-0 220-020-5	1.769 % m/m
DECYL GLUCOSIDE	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1	1.584 % m/m
etidronic acid	Phosphonic acid, (1-hydroxyethylidene)bis-	2809-21-4 220-552-8	0 % m/m
GLUCOPURE WET	1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (60%)	1591782-62-5 940-284-1	1.98 % m/m

- Produit 4

Nom commercial (Noms commerciaux)	SANYTOL NETTOYANT DÉSINFECTANT CONCENTRÉ OCEAN
Numéro	279/21/L-M02-002

Nom	IUPAC Nom	CAS / EC	teneur
Substances actives			
L-(+)-acide lactique	L-(+)-acide lactique	79-33-4 201-196-2	0.938 % m/m
Substances non-actives			

1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	2605-79-0 220-020-5	1.769 % m/m
DECYL GLUCOSIDE	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1	1.584 % m/m
etidronic acid	Phosphonic acid, (1-hydroxyethylidene)bis-	2809-21-4 220-552-8	0 % m/m
GLUCOPURE WET	1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (60%)	1591782-62-5 940-284-1	1.98 % m/m

- Produit 5

Nom commercial (Noms commerciaux)	SANYTOL NETTOYANT DÉSINFECTANT CONCENTRÉ CITRON
Numéro	279/21/L-M02-003

Nom	IUPAC Nom	CAS / EC	teneur
Substances actives			
L-(+)-acide lactique	L-(+)-acide lactique	79-33-4 201-196-2	0.938 % m/m
Substances non-actives			
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	2605-79-0 220-020-5	1.769 % m/m
DECYL GLUCOSIDE	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1	1.584 % m/m
etidronic acid	Phosphonic acid, (1-hydroxyethylidene)bis-	2809-21-4 220-552-8	0 % m/m
GLUCOPURE WET	1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (60%)	1591782-62-5 940-284-1	1.98 % m/m

- Produit 6

Nom commercial (Noms commerciaux)	SANYTOL DÉSINFECTANT LINGETTES 4 ACTIONS
Numéro	279/21/L-M03-001

Nom	IUPAC Nom	CAS / EC	teneur
Substances actives			
L-(+)-acide lactique	L-(+)-acide lactique	79-33-4 201-196-2	0.9 % m/m
Substances non-actives			

1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	2605-79-0 220-020-5	0.4575 % m/m
DECYL GLUCOSIDE	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1	0.396 % m/m
etidronic acid	Phosphonic acid, (1-hydroxyethylidene)bis-	2809-21-4 220-552-8	0 % m/m
GLUCOPURE WET	1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (60%)	1591782-62-5 940-284-1	0.6875 % m/m

- Produit 7

Nom commercial (Noms commerciaux)	SANYTOL DÉSINFECTANT LINGETTES CUISINE
Numéro	279/21/L-M03-002

Nom	IUPAC Nom	CAS / EC	teneur
Substances actives			
L-(+)-acide lactique	L-(+)-acide lactique	79-33-4 201-196-2	0.9 % m/m
Substances non-actives			
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	2605-79-0 220-020-5	0.4575 % m/m
DECYL GLUCOSIDE	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1	0.396 % m/m
etidronic acid	Phosphonic acid, (1-hydroxyethylidene)bis-	2809-21-4 220-552-8	0 % m/m
GLUCOPURE WET	1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)- D-Glucitol (60%)	1591782-62-5 940-284-1	0.6875 % m/m

